

État de compte

La distribution de la facture se fait par courriel et par papier sur demande à la date indiquée sur le calendrier de facturation. Les frais de garde sont payables sur réception de l'état de compte.

Calendrier de facturation 23-24

Périodes facturées	Dates de distribution	Dates d'échéance pour payer
24 août au 22 septembre 2023	Dans la semaine du 25 septembre 2023	25 septembre 2023
25 septembre au 27 octobre 2023	Dans la semaine du 30 octobre 2023	30 octobre 2023
30 octobre au 24 novembre 2023	Dans la semaine du 27 novembre 2023	27 novembre 2023
27 novembre au 22 décembre 2023 État de compte anticipé sur la fréquentation réservée	Dans la semaine du 22 décembre 2023	22 décembre 2023 Facture prévisionnelle (afin de recevoir vos reçus aux fins d'impôts à temps)
8 janvier au 2 février 2024	Dans la semaine du 5 février 2024	5 février 2024
5 février au 1 mars 2024	Dans la semaine du 4 mars 2024	4 mars 2024
4 mars au 29 mars 2024	Dans la semaine du 1 avril 2024	1 avril 2024
1 avril au 26 avril 2024	Dans la semaine du 29 avril 2024	29 avril 2024
29 avril au 24 mai 2024	Dans la semaine du 27 mai 2024	27 mai 2024
27 mai au 28 juin 2024 État de compte anticipé sur la Fréquentation réservée	Dans la semaine du 10 juin 2024	10 juin 2024 Facture prévisionnelle (fin d'année financière)